

**OTIF**



**ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE POUR  
LES TRANSPORTS INTERNATIONAUX FERROVIAIRES**

**ZWISCHENSTAATLICHE ORGANISATION FÜR DEN  
INTERNATIONALEN EISENBAHNVERKEHR**

**INTERGOVERNMENTAL ORGANISATION FOR INTER-  
NATIONAL CARRIAGE BY RAIL**

---

**Office central  
Zentralamt  
Central Office**

**A 81-03/501.2005  
21 mars 2005**

**Aux délégués du Groupe de travail « Technique des citernes et des véhicules »  
de la Commission d'experts du RID**

**Invitation à la prochaine réunion à Bonn  
21 et 22 avril 2005**

Par souci d'économie, le présent document a fait l'objet d'un tirage limité. Les délégués sont priés d'apporter leurs exemplaires aux réunions. L'Office central ne dispose que d'une réserve très restreinte.

Aus Kostengründen wurde dieses Dokument nur in begrenzter Auflage gedruckt. Die Delegierten werden daher gebeten, die ihnen zugesandten Exemplare zu den Sitzungen mitzubringen. Das Zentralamt verfügt nur über eine sehr geringe Reserve.

For reasons of cost, only a limited number of copies of this document have been made. Delegates are asked to bring their own copies of documents to meetings. The Central Office only has a small number of copies available.

La 6<sup>ème</sup> réunion du groupe de travail « Technique des citernes et des véhicules » de la Commission d'experts du RID aura lieu les **21 et 22 avril 2005** à Bonn, à l'invitation du Ministère fédéral allemand des transports, de la construction et du logement (BMVBW), à l'adresse suivante :

**Bundesministerium für Verkehr, Bau- und Wohnungswesen  
Robert-Schuman-Platz 1  
D -53175 Bonn**

La réunion aura lieu dans la **salle 0.133**. Il est prévu que la réunion débute le jeudi **21 avril 2005 à 10h00** et s'achève le vendredi 22 avril 2005, probablement vers 13h30.

Une traduction en consécutive dans les langues allemande et française est prévue pour cette réunion. Les participants de langue anglaise auront cependant la possibilité de s'exprimer en anglais.

Un ordre du jour provisoire et un emploi du temps provisoire sont joints à cette invitation.

Pour participer à cette réunion du groupe de travail, il faut absolument s'annoncer sans formalités **jusqu'au 19 avril 2005 au plus tard**. Veuillez vous annoncer à l'adresse suivante :

Herrn Alfons Hoffmann  
Bundesministerium für Verkehr, Bau- und Wohnungswesen  
– Referat A 33 –  
Robert-Schuman-Platz 1  
D – 53175 Bonn

E-Mail: [alfons.hoffmann@bmvbw.bund.de](mailto:alfons.hoffmann@bmvbw.bund.de)  
Telefax: +49 (0)228 300-807-2645

Avec nos salutations les meilleures

Stefan Schimming  
(Directeur général)

## ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Mesures à prendre en compte dans le RID
  - a) Détecteurs de déraillement
    - Montage de détecteurs de déraillement en Suisse  
  
(Question relatives au concours du conducteur de locomotive et de la stabilité du train en cas de déclenchement des détecteurs de déraillement, ainsi que suivi des essais effectués par la Suisse par le groupe de travail ; voir également les par. 10 à 17 du rapport final de la 5<sup>ème</sup> réunion du groupe de travail)
    - Traitement jusqu'à maintenant de ce thème dans le cadre de l'UIC  
  
(Documents sur des essais engagés par l'UIC qui ont conduit à l'agrément du détecteur de déraillement pneumatique EDT 100 et à l'incorporation dans la Fiche UIC 541-08 ; voir également par. 17 du rapport final de la 5<sup>ème</sup> réunion du groupe de travail)
    - Mise en application de la décision de principe de la Commission d'experts du RID sur le montage de détecteurs de déraillement  
  
(voir également par. 8 à 15 du rapport final de la 41<sup>ème</sup> session de la Commission d'experts du RID)
  - b) Mesures pour éviter et limiter les dommages par enchevêtrements des tampons
    - Mesures pour éviter les enchevêtrements des tampons / Mesures transitoires pour les wagons-citernes existants  
  
(proposition de la France, voir également par. 16, 32 et 53 du rapport final de la 41<sup>ème</sup> session de la Commission d'experts du RID)
    - Méthodes de mesure pour l'efficience des couvertures sandwich  
  
(nouvelle proposition de la France, voir également par. 53 du rapport final de la 41<sup>ème</sup> session de la Commission d'experts du RID)
    - Mesures pour les conteneurs-citernes  
  
(proposition de la Belgique, voir également par. 33 à 35 du rapport final de la 41<sup>ème</sup> session de la Commission d'experts du RID)
3. Thèmes sur lesquels le groupe de travail doit élaborer des bases de décision pour la Commission d'experts du RID  
  
(voir également par. 53 du rapport final de la 41<sup>ème</sup> session de la Commission d'experts du RID)

## a) Télématique

- Information sur un atelier du BMWBW (Ministère) le 3 juin 2005 lors de la foire « transport logistic 2005 » à Munich
- Information sur le projet de l'UE MITRA (Monitoring and Intervention for the Transportation of Dangerous Goods)
- Contact avec l'Agence européenne ferroviaire (AEF)  
(voir également par. 39 du rapport final de la 41<sup>ème</sup> session de la Commission d'experts du RID)
- Information sur une STI sur le thème de la télématique  
(voir également par. 40 du rapport final de la 41<sup>ème</sup> session de la Commission d'experts du RID)

## b) Réduction de la vitesse des trains complets de marchandises dangereuses

(voir également par. 5.1 du rapport final du groupe de travail national « Technique des citernes et des véhicules »)

## c) Contournement des centres urbains à forte densité et des gares

(voir également par 5.2 du rapport final du groupe de travail national « Technique des citernes et des véhicules »)

## d) Gestion des cas d'urgence et listes des données sur les matières dangereuses

(voir également par. 5.5 et 5.6 du rapport final du groupe de travail national « Technique des citernes et des véhicules »)

## 4. Questions diverses

## a) Manuel wagons-citernes

(voir également par. 41 et 42 du rapport final de la 41<sup>ème</sup> session de la Commission d'experts du RID)

b) Fuites de gouttes (voir également par. 53 du rapport final de la 41<sup>ème</sup> session de la Commission d'experts du RID)

## c) Evaluation de la lettre et des rapports de recherche envoyés par l'Association des chemins de fer américains (AAR)

## d) Sécurité dans les tunnels ferroviaires

(Préparation d'une proposition de la Belgique et de la Suisse pour l'obligation du transporteur d'informer préalablement le gestionnaire de l'infrastructure sur la marchandise dangereuse à transporter ; (voir également par. 49 du rapport final de la 41<sup>ème</sup> session de la Commission d'experts du RID)

## e) Rapports sur les événements lors du transport de marchandises dangereuses selon la section 1.8.5 du RID

- f) Election du futur président du groupe de travail
- g) Divers

#### EMPLOI DU TEMPS PROVISOIRE

- Jeudi, 21 avril 2005                      Points 1 à 3a)
- Vendredi, 22 avril 2005                Points 3b) à 4g)

#### DOCUMENTATION

##### Généralités :

- Rapport final du groupe de travail national « Technique des citernes et des véhicules » (état : février 2002)
- Rapports finaux de la 1<sup>ère</sup> réunion (Bonn, 17 au 19 avril 2002), 2<sup>ème</sup> réunion (Bonn, 5 et 6 septembre 2002), 3<sup>ème</sup> réunion (Bonn, 20 et 21 février 2003), 4<sup>ème</sup> réunion (Berne, 11 et 12 septembre 2003), et de la 5<sup>ème</sup> session (Duisburg-Wedau, 24 et 25 juin 2004) du groupe de travail « Technique des citernes et des véhicules » de la Commission d'experts du RID
- Rapport final de la 41<sup>ème</sup> session de la Commission d'experts du RID (Meiningen, 15 au 18 novembre 2004).

##### Ad point 2a) :

- INF. UIC 1 de la 6<sup>ème</sup> réunion du groupe de travail (Note UIC sur le détecteur de déraillement (EDT))

##### Ad point 2b) :

- INF. B 4 (Belgique) de la 41<sup>ème</sup> session de la Commission d'experts du RID

##### Ad point 4b) :

- INF. NL 2 de la 5<sup>ème</sup> réunion du groupe de travail,
- INF. NL 1 de la 6<sup>ème</sup> réunion du groupe de travail (remplissage et vidange de wagons-citernes ; inétanchéité des wagons-citernes)

##### Ad point 4c) :

- La traduction encore manquante du document INF. AAR 1 de l'Association des chemins de fer américains (AAR) est préparée actuellement par l'Allemagne et sera envoyée ensuite aux participants.

##### Ad point 4e) :

- INF. NL 1 et UINF. B3 de la 5<sup>ème</sup> réunion du groupe de travail.

---